

## Déclaration du **SNUDI**FO47 à la CAPD du 14 juin 2021

Monsieur l'inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Le SNUDIFO47 partage pleinement l'appréciation de la confédération *Force Ouvrière* qui constate que « *depuis plus d'un an maintenant, le gouvernement profite de la pandémie de COVID pour prolonger indéfiniment l'état d'urgence sanitaire.* »

Avec la confédération FO et notre fédération la FNEC FP-FO, le SNUDI-FO exige l'abrogation de la loi de sécurité globale et « *dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées.* »

Suite aux récentes déclarations de certains membres du gouvernement, le SNUDI-FO réaffirme avec sa Confédération son opposition « *au projet de régime universel de retraite par points* » et « *à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite* » ainsi que « *sa volonté de conforter et d'améliorer les dispositions du système actuel et de ses régimes.* »

Dans l'Éducation nationale, loin de répondre aux revendications urgentes et immédiates des personnels, en particulier le recrutement immédiat des personnels nécessaires pour assurer les remplacements et améliorer les conditions de travail, le ministre continue de s'en prendre aux droits et aux garanties collectives et statutaires.

En conséquence, depuis des mois, les personnels subissent dans les écoles une situation chaotique : pour le SNUDI-FO, il était déjà inadmissible que les collègues doivent accueillir les élèves des collègues absents faute de remplaçants. Il est tout aussi inadmissible de renvoyer les élèves chez eux ! Le ministère doit donc recruter immédiatement car le manque de remplaçants est bien antérieur à la crise sanitaire que nous traversons.

Le SNUDI-FO réaffirme sa revendication de stagiairisation et de titularisation de tous les personnels contractuels.

Le ministre de l'Éducation nationale a effectué ses annonces concernant le « Grenelle ». L'enveloppe budgétaire proposée pour la « revalorisation » des personnels (400 millions pour plus d'un million d'agents) est indigente. 200 millions de plus seraient consacrés à la protection sociale complémentaire. Toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur ne sont pas encore connues et certaines pourraient être fortement préjudiciables aux agents, ce dossier étant encore en discussion au niveau de la Fonction publique.

Le Grenelle du ministre Blanquer, c'est 34 feuilles de route différentes dans 34 académies, ce qui disloque le cadre national de notre statut.

De plus, toutes les mesures qui sont prises par le ministre à travers son « Grenelle » s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits : vidéo et e-learning en lieu et place de titulaires remplaçants, attaque contre notre action sociale placée sous la tutelle d'une « association », personnels administratifs remplacés par des plateformes automatiques d'appel gérées par des start-up privées à travers l'expérimentation « Andjaro » ...

A cela s'ajoutent le remplacement des PE par des animateurs sur le temps scolaire en Seine-Saint-Denis par le biais d'une convention entre le Ministère et 3 communes, la centralisation du remplacement à Paris... Les pièces s'assemblent d'un véritable plan de destruction du remplacement.

Toutes ces mesures s'inscrivent dans la continuité de la réforme de l'évaluation PPCR qui instaure la logique « d'accompagnement ». Le pilotage par l'évaluation se renforce avec les évaluations d'établissements.

C'est toute la structure de l'École de la République qui est menacée.

Le SNUDI-FO et la FNEC FP-FO revendiquent l'abandon des attaques statutaires du « Grenelle », et réaffirment leur revendication salariale : ouverture de négociations pour l'augmentation de 20 % de la valeur du point d'indice ; augmentation indiciaire de 183 € net mensuel pour tous immédiatement comme les personnels hospitaliers et sans contrepartie.

Concernant la direction d'école, la proposition de loi Rilhac s'articule avec les autres mesures du Grenelle comme l'écrivent les organisations syndicales SNUDI-FO/SNUIPP-FSU/CGT/SUD dans leur communiqué intersyndical national : « *créer un statut de directeur leur conférant une autorité fonctionnelle et décisionnelle* » pour en faire un professionnel au « *leadership assumé* », installé dans une « *culture du management* » et « *formé à la gouvernance* ». Nos organisations rappellent que si la proposition de loi Rilhac était ainsi adoptée, elle bouleverserait en profondeur le fonctionnement de l'école tel que nous le connaissons et le revendiquons. C'est pourquoi elles demandent son abandon.

Le 3 juin, faisant suite aux mobilisations du 24 mars et du 8 avril, partout en France, ce sont des milliers de nos collègues AESH, qui étaient en grève et en manifestation, pour que leurs revendications aboutissent : un vrai salaire, un vrai statut, l'abandon des PIAL.

Cette grève témoigne de la colère et de la détermination des personnels AESH à qui le Ministre Blanquer ne répond pas. La généralisation des PIAL tourne le dos aux revendications et accentue la dégradation des conditions de travail des personnels, accélère le démantèlement de l'enseignement spécialisé, et diminue le nombre d'heures d'accompagnement dont les élèves doivent bénéficier.

Enfin, le SNUDI-FO, avec la FNEC FP-FO, revendique le rétablissement des compétences des CAP en matière de promotions et de mutations, et exige en conséquence l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.

Nous vous demandons, M. le Directeur académique, que tous les EXEAT soient automatiquement délivrés aux collègues les demandant, et que les INEAT soient accordés pour pourvoir les postes vacants.

Je vous remercie.